

Bulletin – Août 2016

Conférence annuelle à Paris

Un rappel d'inscription pour la conférence annuelle de cette année, organisée en coopération avec le Centre Kantor d'étude du judaïsme européen contemporain et le soutien du Fond Juif européen et qui se tiendra à Paris du 21 au 24 Septembre, avec pour sujet "La poursuite du dialogue: Combattre l'antisémitisme en Europe par d'autres moyens légaux." Le programme de la conférence et les formulaires d'inscription sont disponibles en cliquant [ici](#) sur notre site internet.

La conférence sera dirigée par d'importants juristes français et européens autour d'un débat sur le contexte historique et les raisons de la croissance actuelle de l'antisémitisme européen, sur la relation entre le terrorisme et l'antisémitisme et sur la nécessité d'établir une définition acceptable de l'antisémitisme. La discussion portera également sur les lois de différents pays pour lutter contre l'antisémitisme et sur la réussite de leur mise en application et sur le rôle des médias de faire un rapport correct de la situation.

Nous vous conseillons de vous inscrire au plus vite car le nombre de chambres d'hôtel est limité. Cette année, la participation à notre conférence de Paris prend une signification particulière étant donné les malheureux incidents qui ont récemment eu lieu en France et dans d'autres pays d'Europe.

Le séminaire de Berlin

Le IAJLJ, en coopération avec le centre Kantor d'étude du judaïsme européen contemporain et avec la sponsorship du Ministère de la Justice allemand, dirigera un séminaire le 21 Novembre à Berlin ayant

pour sujet les aspects légaux de l'antisémitisme. Ce programme est la suite de celui que nous avons organisé à Vienne en Novembre 2015, et il vient également compléter les questions qui ont été soulevées lors de notre convention de Paris. Le séminaire de Berlin se tiendra dans l'enceinte du Ministère de la Justice allemand.

Les activités du IAJLJ

Lettres adressées au Secrétaire Général des Nations-Unies concernant le concours de dessins animés sur le déni de l'holocauste par l'Iran

Le 18 janvier 2016, le IAJLJ a envoyé un courrier au Secrétaire Général de l'ONU, Mr. Ban Ki-Moon et à son éminence, l'ambassadeur Choi Kyong-lim, Président du conseil des droits de l'homme aux Nations Unies, ayant pour objet le récent concours de dessins animés en Iran sur la négation de l'holocauste. Nous avons soutenu que les déclarations de l'Iran, prétendant que ces concours reflètent la liberté d'expression, sont une incitation au génocide et que l'attitude de l'Iran est en contradiction avec divers organismes internationaux.

Le IAJLJ a écrit à nouveau au Secrétaire Général le 25 Mai 2016, dix jours après le concours de dessins animés en Iran, en déclarant que "la déclaration de l'Iran soutenant la liberté d'expression est sujette à critique étant donné ses antécédents de déni de l'Holocauste" comme l'a écrit le Chef suprême de l'Iran, Ali Khomeini dans son tweet du 21 Mars 2014, déclarant que l'Holocauste "est un évènement dont la réalité est incertaine et dont on ne sait pas, s'il a toutefois existé, comment cela est arrivé."

Lettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au sujet de l'antisémitisme en Europe

Le 16 Mai 2016, le IAJLJ a écrit à Thorbjorn Jagland, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, au sujet du débat qui s'est tenu à

l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au mois d'Avril sur la question de l'antisémitisme.

Dans notre courrier, nous affirmons que le débat sur cette question est une tentative sérieuse d'aborder le problème de l'antisémitisme européen. Nous avons également exprimé notre inquiétude quant à l'efficacité de l'application des lois et avons suggéré que le Conseil de l'Europe reconsidère l'application de ces lois contre l'antisémitisme. Le 8 Août, nous avons reçu cette [réponse](#) de la part du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Points d'intérêt

[Le Tribunal espagnol: mandats d'arrêt non exécutoires contre Netanyahu, Liberman, autres, Jerusalem Post, le 26 Décembre 2015](#)

La Cour nationale espagnole a statué une décision d'une Cour inférieure appelant les autorités à arrêter le Premier Ministre Benjamin Netanyahu, l'ancien Ministre des Affaires étrangères Avigdor Lieberman et d'autres officiels pour la saisie du navire Mavi Marmara en 2010 par les autorités israéliennes.

[Une décision d'un Tribunal brésilien de 2003 accordant une injonction contre la vente de Mein Kampf](#)

Un Tribunal brésilien [soutient](#) l'injonction du ministère public de Rio de Janeiro d'interdire la vente de Mein Kampf et fixe l'amende à 5,000 Reals (environ 1,600 USD) pour toute infraction à cette décision.

Un membre de l'IAJLJ, Marc Levy, a [publié](#) un article sur "[la déclaration interprétative relative à l'indication sur l'origine des produits provenant des territoires occupés par Israël depuis Juin 1967](#)" dans le Journal Officiel de l'Union européenne du 12.11.2015.

Cotisation annuelle

Enfin, nous remercions ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation annuelle de bien vouloir s'en occuper au plus vite. Notre association dépend fortement du budget des cotisations et de toute autre contribution que vous pouvez faire. Nous serions ravis d'obtenir votre réponse rapidement afin de nous aider à gérer au mieux notre importante mission au sein de l'IAJLJ. Vous trouverez notre formulaire d'adhésion en cliquant [ici](#).